

Julien Bouchet

LES JUSTES D'Auvergne

Collection Études sur le Massif Central



Presses Universitaires Blaise Pascal

*Ouvrage publié avec l'aide de l'Archevêché de Clermont-Ferrand,
de l'Association culturelle israélite de Clermont
et de l'Église réformée de Clermont-Auvergne*



Maison des Sciences de l'Homme
4, rue Ledru - 63057 Clermont-Ferrand Cedex I
Tél. 04 73 34 68 09

Publi.Lettres@univ-bpclermont.fr
<http://pubp.univ-bpclermont.fr>

Diffusion en librairie : *CiD* - en ligne : www.lcdpu.fr

*Collection "Études sur le Massif central"
publiée par le Centre d'histoire "Espaces & Cultures" (C.H.E.C.), Clermont-Ferrand.*

*Illustration de couverture : Mourton, Clermont-Ferrand
vue prise de Loradoux, 1840, BCIU de Clermont-Ferrand, cliché UBP*

Vignette : Photo de classe, Chambon-sur-Lignon, s.d. [1939-1945]

© Fonds Darcissac, Mairie du Chambon-sur-Lignon
ISBN (édition papier) 978-2-84516-716-2

ISBN (pdf) 978-2-84516-717-9

Dépôt légal : quatrième trimestre 2015



INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le 1^{er} juin 2014 a été dévoilée à Saint-Flour une plaque en hommage à Jules-Géraud Saliège, prélat de l'Église de France¹ et Juste parmi les Nations. La cérémonie a permis d'inscrire dans l'espace la mémoire de l'action publique d'un Auvergnat² qui fut le père supérieur du Grand séminaire sanflorain de 1907 jusqu'à sa nomination à l'évêché de Gap en 1926 (il gagne Toulouse deux ans plus tard). Dans une lettre pastorale du 13 août 1942 sur la personne humaine, l'archevêque de Toulouse poussa un cri contre l'antisémitisme concentrationnaire. Il fut bientôt rejoint dans cette voie par Monseigneur Théas, évêque de Montauban qui, le 26 août 1942, protesta contre les violences faites aux fils d'Israël³. Ces deux cadres de l'Église catholique en France ont reçu le titre de Juste parmi les nations en 1969. Arrêté le 9 juin 1944 puis interné au camp de Compiègne pendant deux mois et demi, Pierre-Marie Théas a connu l'incarcération tout comme son confrère Gabriel Piguet. Ce dernier fut cependant déporté à la fin de l'été 1944. À l'instar de l'évêque de Montauban, l'évêque de Clermont favorisa la protection de juifs dès 1942. Pourtant, il ne fut reconnu Juste qu'en 2000⁴, première année d'une décennie au cours de laquelle les opérations de sauvetage des juifs lors de la Deuxième Guerre mondiale ont été mieux connues dans notre pays. L'inauguration du "Mur des Justes", le 14 juin 2006 au Mémorial de la Shoah de Paris, et l'entrée symbolique des Justes de France au Panthéon, le 18 janvier 2007, ont particulièrement encouragé la prise de conscience collective des actions de citoyens français, sinon inconnus, du moins méconnus pour la plupart d'entre eux. En 2006 et 2007, pas moins de onze Auvergnats ont été distingués⁵. En 2007 ce fut, outre un prêtre (Antonius Delaire, supérieur de l'Institution Saint-Pierre de Courpière) et une commerçante (Claudia My, épicière à Châtelus), quatre habitants du Cantal qui furent récompensés pour leur action commune de sauvetage de François Cahen et de sa mère lors de la rafle aurillacoise du 25 mai 1944⁶.

-
1. Jean-Louis CLÉMENT, *M^{gr} Saliège archevêque de Toulouse (1929-1956)*, Paris, Beauchesne, 1994.
 2. Jules-Géraud Saliège est né à Mauriac le 24 février 1870. Il est ordonné prêtre à Saint-Flour en 1895 avant d'être nommé professeur au séminaire de Pleaux.
 3. Sylvaine GUINLE-LORINET, *Pierre-Marie Théas : un évêque à la rencontre du XX^e siècle*, Toulouse, Presses de l'Université de Toulouse, 1993 ; François DROUIN et Philippe JOUTARD (dir.), *Monseigneur Théas, évêque de Montauban, les Juifs, les Justes*, Toulouse, Privat, 2003.
 4. Vingt ans après le Primat des Gaules (le cardinal Gerlier) et seize ans après l'évêque de Nice (Paul Rémond).
 5. Cinq en 2006 et six en 2007.
 6. Dossiers Yad Vashem (désormais Y.V.), Eugène Canal, Florine Canal, Félix Chardon et Denise Varennes, 10 847 et 10 847A.

Cette étude porte sur les *Justes d'Auvergne*. Le syntagme "Juste parmi les nations" est d'origine rabbinique (*Hasidei Ummot Ha-Olan*). Il désigne les non-juifs craignant Dieu, des hommes qui auront droit, selon les Écritures, à une part du monde éternel. Dix ans après la loi du 19 août 1953 votée par la Knesset, l'Institut commémoratif des Martyrs et des Héros de la Shoah⁷ met en œuvre une procédure de reconnaissance des Justes parmi les nations. Plus haute distinction civile décernée par l'État d'Israël, ce titre est obtenu à l'issue d'une instruction fondée sur la recherche de critères précis. Doivent en effet être établies pour chaque dossier déposé une prise de risque du sauveteur et la gratuité de ses actions, actions de divers ordres (fourniture de vivres, hébergement, etc.) qui peuvent faire l'objet de témoignages. Le récipiendaire reçoit un diplôme d'honneur et une médaille sur laquelle est inscrite une phrase du Talmud révélatrice de l'ambition mémorielle à fondement religieux et moral de ce titre : "Quiconque sauve une vie sauve l'univers tout entier". Il sera souvent question dans cet *opus* de "sauvetages", de "sauveteurs" et de "sauvés". On peut commodément définir le "sauvetage" comme "l'ensemble des pratiques clandestines ou non, visant à dissimuler juridiquement ou physiquement l'identité des personnes recherchées et/ou à organiser leur fuite en un lieu où celles-ci seront en sécurité"⁸. Le titre de "Juste" émane donc de la tradition juive, sa création procède d'une décision israélienne. Son obtention engage la mémoire de rescapés et elle honore de manière préférentielle des actes individuels de résistance, ce qui ne veut pas dire que les aidants n'ont pas agi en fonction de réseaux dont certains d'entre eux étaient animés par des juifs. Il suffit de considérer par exemple le rôle d'André Chouraqui, représentant de l'Œuvre de secours aux enfants en Haute-Loire.

Le premier Juste de France a été nommé en mai 1964⁹. Aujourd'hui, 3 850 personnes sont titulaires du diplôme d'honneur, ce qui fait de notre pays, à suivre cet étalon de comparaison, la troisième aire de sauvetage après la Pologne (6 400) et les Pays-Bas (5 300). L'investissement de ces hommes et de ces femmes a sans nul doute contribué à changer le destin de plusieurs milliers de juifs. En 1940, 330 000 personnes présentes en France se déclaraient

7. Yad Vashem, un nom tiré d'Isaïe, LVI-5 : "je donnerai dans ma maison et dans mes murs un monument [Yad] et un nom [Shem] qui valent mieux que des fils ou des filles ; je leur donnerai un nom perpétuel qui ne sera pas rayé" : *La Bible. Ancien Testament*, t. II, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1959, p. 197.

8. Jacques SÉMELIN, "De l'aide au sauvetage", *in id.*, Claire ANDRIEU et Sarah GENSBURGER (dir.), *La Résistance aux génocides. De la pluralité des actes de sauvetage*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2008, p. 23. L'auteur montre par la suite que la notion de sauvetage n'est pas toujours heureuse (p. 29-30).

9. Jean Fleury, un prêtre qui s'est engagé aux côtés du rabbin Élie Bloch auprès d'internés du camp de Poitiers : Y.V., Jean Fleury, 57.

juives. On dénombre à la fin du conflit 76 000 déportés, dont 11 000 enfants. Plus de 75 % des juifs de France ont donc échappé à l'Holocauste, notamment 60 000 enfants d'un pays vaincu et pour partie occupé par les armées allemandes.

Coupé dans sa partie septentrionale par la ligne de démarcation, le cadre géographique de la recherche correspond aux quatre départements de la région Auvergne. Ce choix ne résulte pas d'un arbitrage de l'auteur mais de celui des commanditaires de l'étude qui souhaitent à raison que soit écrite l'histoire des Justes d'Auvergne. À l'instar de monseigneur Saliège, certains Auvergnats d'origine ayant agi hors de l'Auvergne ne seront pas spécifiquement évoqués ; d'autres sauveteurs, présents en Auvergne lors des années de guerre, n'y ont pas habité de manière pérenne avant (Amparo Pappo se réfugie avec son fils dans le Cantal dès 1940 car son mari était juif) et après la guerre. Si l'objet de l'analyse se concentre sur le groupe des Justes auvergnats, la mise en valeur de ses caractères oblige toutefois à une comparaison avec la situation d'autres territoires, spécialement des espaces frontaliers des quatre départements concernés (les Cévennes, le Limousin), et à une confrontation des échelles (comparaison des résultats avec les chiffres nationaux).

Sur ce point, le positionnement théorique de ce travail doit être précisé. Dans le sillage de l'ouvrage fondamental de Patrick Cabanel consacré à l'*Histoire des Justes en France* (2012)¹⁰, cette démonstration dépasse volontairement deux choix méthodologiques dominant l'historiographie du sujet. La première approche est celle de la psychologie sociale qui tend souvent à une construction *a priori* du sauveteur. Presque à rebours de cela, ce mémoire cite nommément 95 % des Justes d'Auvergne, ce qui n'empêche pas de faire émerger des convergences dans leurs gestes de sauvetage. La deuxième approche écartée est l'agrégation biographique. Utiles à bien des égards, les ouvrages qui en sont le résultat historiographique présentent essentiellement des galeries de héros. Tout en prenant en considération certains apports de ces deux méthodes, l'approche prosopographique a été choisie. Elle permet d'aller plus avant dans l'analyse d'un groupe en établissant sa démographie, sa sociologie, sa géographie.

Afin de nourrir cette démarche, un vaste corpus de sources a été constitué : le matériau disponible sur le site internet de Yad Vashem et du Comité français pour Yad Vashem, les fonds du Centre de documentation juive

10. Il convient aussi de renvoyer à la thèse de sociologie de Sarah GENSBURGER, *Les Justes de France : politiques publiques de la mémoire*, Paris, Presses de la Fondation nationale de sciences politiques, 2010.

contemporaine du Mémorial de la Shoah, des archives administratives, policières et privées déposées dans des centres départementaux (Archives départementales) ou diocésains (Archives diocésaines de Clermont), enfin plusieurs témoignages (oraux ou écrits) de sauveteurs et de sauvés. Les informations contenues sur le site de l'association "Anonymes, Justes et Persécutés durant la période Nazie dans les communes de France" (A.J.P.N.) ont fait l'objet d'une vérification systématique. Compte tenu de l'état avancé de la numérisation des dossiers des Justes sur le site de Yad Vashem et de l'actualisation de leurs notices biographiques avec la publication de nombreux témoignages, il a été fait le choix de privilégier aux sources détenues aux bureaux du Comité français pour Yad Vashem (essentiellement des témoignages) celles conservées dans d'autres centres d'archives, et la réalisation d'entretiens avec les témoins encore en vie. Ces rencontres laissent à voir l'arc chronologique de l'étude : si la séquence 1940-1945 constitue son cadre principal, les années postérieures à 1945 relèvent également de l'analyse lorsque sont notamment abordées les cérémonies de reconnaissance ou la place des sauvetages dans la mémoire collective. Du reste, la notion de Justes parmi les nations renvoie autant à l'histoire de périodes tragiques, les années 1940 mais aussi des années plus récentes (plusieurs auteurs emploient l'expression pour qualifier des actes de sauvetage lors des génocides du Rwanda et de Bosnie), qu'à la mémoire de cette nuit de l'humanité caractérisée, en France, par une politique discriminatoire envers les juifs (Statuts des juifs – 3 octobre 1940 et 2 juin 1941, constitution de Groupes de travailleurs étrangers – loi du 4 octobre 1940, ouverture de centres de regroupement en 1941 et de camps d'internement des étrangers), puis par un génocide (juifs étrangers puis juifs français, adultes ou enfants) à partir des rafles du mois de juillet 1942.

L'ambition de cette recherche, pour être modeste, n'en est pas moins essentielle pour la connaissance des Justes parmi les nations en Auvergne. Une première partie est consacrée à la présentation des Justes d'Auvergne. L'objectif est de caractériser cet ensemble, d'évaluer son degré d'hétérogénéité et de le comparer avec d'autres séries pour montrer s'il existe une spécificité régionale qui autoriserait à faire de l'expression *Justes d'Auvergne* une notion. En prolongement, une deuxième partie porte sur les formes de sauvetages mises en œuvre et leur degré de complémentarité. L'enjeu principal est d'aller plus avant dans la réponse à la question : "Que signifie être Juste en Auvergne ?" La troisième et dernière partie met en avant trois figures de Justes parmi les nations : le responsable d'Église, la jeune femme de condition modeste et d'origine étrangère, et le "Juste inconnu" qui est communément nommé dans les associations mémorielles le "sauveteur anonyme".

TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|------------------------------|---|-----------|
| REMERCIEMENTS | 7 | |
| <hr/> | | |
| AVANT-PROPOS | 9 | |
| <hr/> | | |
| PRÉFACE | 13 | |
| <hr/> | | |
| INTRODUCTION GÉNÉRALE | 19 | |
| <hr/> | | |
| PREMIÈRE PARTIE | Qui sont les Justes d’Auvergne ? | 25 |
| | Près de 200 hommes et femmes | 27 |
| | Démographie des Justes | 27 |
| | Géographie des Justes | 30 |
| | Progression quantitative du groupe | 35 |
| | Visibilité des Justes dans la société | 36 |
| | Sociologie des Justes | 38 |
| | Les principales activités professionnelles | 38 |
| | Les minoritaires et les absents | 42 |
| | Les opinions religieuses, philosophiques et politiques des Justes | 43 |
| | Sauveteurs et sauvés | 45 |
| | Devenir un Juste | 45 |
| | Les sauvés | 49 |
| | L’extraordinaire ordinaire : histoires croisées | 52 |
| | Conclusion | 53 |
| <hr/> | | |
| DEUXIÈME PARTIE | Être Juste, en Auvergne | 55 |
| | Les passeurs | 58 |
| | Les passeurs de la ligne de démarcation | 58 |

| | |
|--|----|
| Les passeurs de frontières | 59 |
| Les passeurs d'identité | 60 |
| Les passeurs d'informations | 62 |
| Les médiateurs | 63 |
| L'appui d'organisations | 63 |
| Les médiateurs des sauvetages | 66 |
| Les médiateurs des refuges | 68 |
| Les hôtes | 69 |
| Les hôtes de centres d'accueil collectif | 69 |
| Les hôtes polyactifs | 71 |
| Les hôtes ordinaires | 72 |
| D'autres formes de sauvetage | 73 |
| Fournir de la nourriture | 73 |
| Fournir du travail | 74 |
| Conclusion | 75 |

| | | |
|-------------------------|--|-----------|
| TROISIÈME PARTIE | Entre histoire et mémoire, figures de Justes | 77 |
| | Gabriel Piquet, un Juste discuté | 79 |
| | Un soutien du Maréchal | 79 |
| | Un Juste | 81 |
| | Retour sur une arrestation | 82 |
| | Mémoires discordantes d'un évêque français | 85 |
| | Maria Thomas-Holop, Juste et passeur d'humanité | 86 |
| | Son parcours de vie avant les sauvetages | 86 |
| | Sauver des juifs | 87 |
| | Rencontre avec une Juste | 89 |
| | Le « Juste inconnu » | 90 |
| | Une reconnaissance encore lacunaire | 90 |
| | Les difficultés d'instruction de dossiers | 91 |
| | Les sauveteurs non-Justes | 93 |
| | Conclusion | 95 |

DÉJÀ PARUS AUX PUBP

- Gilles CHARREYRON, *Politique et religion. Protestants et catholiques de la Haute-Loire*, 1990.
- André GUESLIN, *De Vichy au Mont-Mouchet, l'Auvergne dans la guerre (1939-1945)*, 1991.
- André GUESLIN (dir.), *Les Facs sous Vichy. Étudiants, universitaires et universités de France pendant la Seconde Guerre mondiale. Colloque des Universités de Clermont-Ferrand et de Strasbourg*, 1993.
- Maurice MANDON, *Une plume contre Vichy : Jean Rochon (1903-1944) et le journal La Montagne sous l'Occupation (1940-1944)*, 1999.
- Dominique JARRASSÉ (dir.), *Les Juifs de Clermont. Une histoire fragmentée*, 2000.

E

n 2015, près de 200 Auvergnats ont reçu le titre de Juste parmi les nations. Décerné par l'État d'Israël à l'issue d'une enquête menée par le Comité français pour Yad Vashem, ce titre tend à honorer l'action individuelle et périlleuse de sauveteurs d'un ou de plusieurs juifs, sans demande de contrepartie. Cet ouvrage a pour ambition d'écrire l'histoire des Justes d'Auvergne. Qui sont-ils ? Quelles sont les formes de sauvetage qu'ils ont mises en œuvre ? L'objectif est aussi de revenir sur le parcours de vie de plusieurs acteurs en résistance à la Shoah, spécialement l'évêque de Clermont, Gabriel Piguet, déporté en 1944.



Collection Études sur le Massif Central

Julien Bouchet est docteur en histoire contemporaine. Ses recherches portent sur la France politique de la Troisième République, plus précisément sur les relations entre l'État et les Cultes.



ISBN 978-2-84516-717-9 / PRIX 12 €



9 782845 167179